

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

**Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 002-838/12/CC

■ Paiement de la cotisation 2012 de Marseille Provence Métropole à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA).

DCOMSV 12/9056/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA) est un réseau méditerranéen de Coopération audiovisuelle qui regroupe des organismes de télévision ainsi que des producteurs et des acteurs audiovisuels appartenant à l'aire culturelle méditerranéenne.

Sont membres de CMCA :

Les Organismes de Radio, Télévisions :

2M (Maroc) -- CANAL SUR (Espagne) -- EPTV (Algérie) -- ERT/ET1 (Grèce) -- Télévision Tunisienne (Tunisie) -- France Télévisions (France) -- HRT (Croatie) -- INA (France) -- JRTV (Jordanie) -- PBC (Territoires Palestiniens) -- RAI (Italie) -- TRT (Turquie) -- TV5 Monde -- TVR (Roumanie) -- URTE (Egypte) -- URTI (France).

Les Producteurs indépendants :

13 Production (France) -- Alif Productions (France) -- APIMED -- Primi (France) -- Films du Soleil (France) -- Treize Productions

Le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle a mis en place les structures et les outils indispensables pour développer un espace d'échange ouvert à tous les opérateurs audiovisuels publics ou privés, intéressés par la valorisation des cultures méditerranéennes.

Le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle est :

- Producteur d'informations et d'offres de services en ligne sur l'audiovisuel et son environnement, le cinéma et les festivals, en Méditerranée.
- Coordinateur de séries documentaires et d'émissions ayant la Méditerranée comme dénominateur commun, dans son rayonnement culturel et ses problématiques de société.
- Promoteur d'œuvres documentaires des deux rives du bassin et de leur diffusion.
- Organisateur du PriMed - Prix International du Documentaire et du Reportage Méditerranéen.
- Partenaire de projets autour de la Méditerranée en région Provence-Alpes Côte d'Azur (Centre Régional de la Méditerranée), européens et internationaux (Marseille 2013 capitale européenne de la culture), de manifestations (Rencontres d'Averroès), de débats (Etats Généraux Culturels Méditerranéens), d'actions de formation (écriture de sujets à base d'archives).
- organisateur de la semaine audiovisuelle de la Méditerranée 2013.

Il est proposé au Conseil de Communauté le paiement de la cotisation 2012, au titre de l'année 2012, pour un montant de 1 700 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 14 Décembre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de soutenir les actions de l'association du Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle notamment dans le cadre du Programme Marseille Provence 2013, capitale européenne de la Culture.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le paiement de la cotisation 2012 d'un montant de 1 700 euros à l'association Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique A 710 – Nature 6743 – Fonction 090.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

Jean-Pierre BERTRAND

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI